

Procès-verbal de la 19ème assemblée générale de l'AVMP
Mercredi 5 mai 2004, 14h30
Restaurant du Chalet Suisse à Lausanne

Présidence : Yves FROIDEVAUX

Secrétaire du PV : Alice CONOD

Comité : Christiane BALLIF, Olivier PERRENOUD

Invité : Cilette CRETTON (DP DGEO), Nicolas RYSER (DP DGEO), Jacques DANIELOU (SPV), Monique CAPT (AVECIN), Édouard MONTAGRIN (5-9), Luc VITTOZ (AVEPS), Madeleine JACQUET (AVMACT)

Excusés : Anne-Catherine LYON (DFJ), Jacqueline PELLET (RU DGEO), Isabelle BERNET MONNIER (CC SPV), Martial DELECOUR (CC SPV), Jean-Marc HALLER (SG SPV), Marie-Claude REYMONDIN (SVASPRYJAP), Claudine BONZON (AVMT), Sylvie WINKLER (FSF)

0) Ouverture de l'AG : salutations et présentation des invités

Description succincte des feuilles distribuées à l'entrée: le PV de l'AG 2003, un questionnaire, une feuille sur les mesures d'économies et un aperçu des différentes méthodes de lecture proposées par la DGEO.

1) PV de l'AG 2003 :

Catherine CURCHOD remarque l'absence de l'une de ses questions, le PV sera donc modifié pour la rajouter. Sinon, le PV est accepté à l'unanimité.

2) Rapport d'activité :

a) Un comité au service de ses membres : pas de commentaire.

b) 2003-2004, l'année de la lecture :

♥ J-E RASTORFER manifeste sa surprise à l'égard de la revendication de l'AVMP

c) ...et de l'évaluation :

d) ...mais pas de l'encadrement pédagogique :

♥ J-E RASTORFER trouve que le titre "encadrement pédagogique" ne correspond pas avec le terme "période de décanat" qui représente l'administratif.

♥ Y FROIDEVAUX relève que le travail des doyens contient de l'administratif, mais également de l'encadrement.

♥ C CRETTON précise que le terme encadrement est ambigu, et qu'accompagnement pédagogique serait plus juste. Il est difficile de savoir ce que l'on met dans "fonctions administratives". Elle précise également que la HEP met en place une aide à la demande.

- ♥ Y FROIDEVAUX demande à l'assemblée si les conséquences de l'augmentation des heures de décanat ont été visibles pour les enseignants.

Il en ressort que dans certains établissements, les doyens font un énorme travail d'accompagnement (entretien de parents, élèves en difficulté, réseaux...), tandis que dans d'autres, rien n'a changé.

- ♥ Y FROIDEVAUX rappelle que le directeur est le responsable de la pédagogie.

e) On attend toujours les attentes!

- ♥ Il ya actuellement une tournée de présentation des attentes dans le canton.
- ♥ N RYSER nous dit qu'un CD-ROM a été mis à disposition de chaque établissement. Il y a eu beaucoup de bugs informatiques.
- ♥ C CRETTON rappelle que les attentes ont été très difficiles à mettre sur pied, problèmes d'informatique, de récolte de travaux, etc...
- ♥ Y FROIDEVAUX sonde l'assemblée sur la diffusion de cette information : tout le monde n'est pas au courant.
- ♥ J-E RASTORFER demande si on les a vues et si elles correspondent aux attentes des enseignants.
- ♥ Y FROIDEVAUX répond que le comité n'a pas encore assez étudié la question pour répondre.
- ♥ F TROENLI a participé il y a quatre ans à l'élaboration des attentes de CE pour le CYP2. Après tout ce temps, elle envisagerait l'ajout de nouvelles pistes.
- ♥ C CRETTON répond qu'il est prévu, à plus long terme, de les mettre sur internet afin de les rendre plus interactives.
- ♥ S BORLOZ demande par quelle voie ont été fait les appels d'offre afin de récolter les travaux.
- ♥ C CRETTON répond que les commissions de discipline s'en sont chargés.
- ♥ C DIND pense que si les enseignants rechignent à donner leurs travaux, c'est que malgré un gros travail, on ne sait pas si "on fait juste".

f) Une communication plus efficace... :

- ♥ L'adresse du site internet est redonnée, ainsi que l'e-mail.

g) ...et demain :

- ♥ L'AVMP se pose les question suivantes : Quelle école primaire pour 2015? Avec quels enseignants? Annonce d'une séance de travail le 8 septembre 2004 en vue de constituer un groupe de travail.
- ♥ Ce sera la 20ème assemblée générale l'année prochaine, on étudie l'idée d'organiser une sorte "d'université de l'AVMP d'été" .
- ♥ J-E RASTORFER réagit aux cinq dernières lignes. Il trouve que peu de choses sont discutées en grand groupe et propose l'organisation d'une autre assemblée générale cet automne qui ne serait pas statutaire. Il trouve que nous sommes trop peu aux assemblées et que le comité devrait se fixer pour but cette année de réunir plus de monde.
- ♥ Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité.

3) Comptes 2003 :

C BALLIF présente les comptes (le caissier G DURAND est excusé pour cause de service militaire). Nous enregistrons une perte de frs 2000.-, la situation est bonne.

Les vérificateurs (J-E RASTORFER et F GRETILLAT) font leur rapport et soulignent la qualité du travail du caissier.

Les comptes sont acceptés, décharge est donnée au caissier et aux vérificateurs.

4) Budget 2004 :

Le budget est accepté avec remerciements au caissier.

5) Élection de deux suppléants :

Isabelle MAYOR et Marie-Jeanne CHEVALLEY sont élues.

6) Élections et démissions au comité :

Grégory DURAND quitte le comité pour aller travailler au CYT, mais restera notre webmaster pour un temps.

Christiane BAILLF est élue. Yves FROIDEVAUX et Alice CONOD sont réélus.

7) Élections des délégués SPV :

Il y a 56 sièges et nous n'avons que 50 personnes inscrites. La liste passe et les personnes intéressées s'inscrivent.

La prochaine Assemblée des délégués de la SPV aura lieu le 4 juin 2004.

8) Message de la SPV : Jaques DANIELOU

Jacques nous parle des finances de l'Etat de Vaud:

- ♥ L'Etat a décidé de couper dans les dépenses. Ainsi, l'enveloppe pédagogique sera diminuée de 3%.
- ♥ Jacques demande de l'informer sur la gestion de ces coupes dans nos établissements. Il observe un passage à la gestion participative maintenant qu'il faut faire des économies, les directeurs n'ont pas envie de faire cela seuls !
- ♥ S BORLOZ se demande si les enseignants ont été avisés de la gestion de l'enveloppe, et s'il est possible de demander des comptes.
- ♥ J-E RASTORFER demande si le document qui figure sur le site internet du Département à propos de l'enveloppe est encore valable, et s'il est légitime de demander l'utilisation faite de l'enveloppe dans nos établissements.
- ♥ Il lui est répondu qu'il n'existe pas d'autre version et que celle sur le site est la référence.

9) Résolution :

Discussion générale :

- ♥ J DANIELOU trouve que le terme “associations faïtières” est peu précis.
- ♥ Y FROIDEVAUX répond que le flou a été laissé exprès.
- ♥ J-E RASTORFER trouve que le terme “enveloppe pédagogique” dans le titre pourrait laisser penser que nous nous sentons peu concernés par les autres secteurs. Il souhaite également rajouter un terme mettant plus l’accent sur le fait que nous avons déjà subi de nombreuses coupes et faisant prendre conscience des changements qui s’opèrent dans le milieu scolaire.
- ♥ C DIND remarque que le fait que nous touchons ici le cœur de la pédagogie ne ressort pas assez.
- ♥ J DANIELOU dit que l’on trouvera un terme plus fort que “résolution”. Il nous rappelle que 10 millions supplémentaires ont été alloués au primaire l’année passée. On donne et puis on reprend.
- ♥ C DIND trouve que cet argent a plus profité aux directions qu’aux enseignants et aux élèves.

La résolution est ainsi modifiée :

Pour les considérants :

titre : on supprime “dans l’enveloppe pédagogique”

- 1) “Considérant” est ajouté au début, “pour” (ligne 1) est remplacé par “conduisant à”
- 2) “Considérant” est ajouté au début, “encadrement” (ligne 2) est remplacé par “accompagnement pédagogique”

Un cinquième et un sixième point sont rajoutés :

- 5) Les nombreuses mesures d’économies de ces 13 dernières années.
- 6) A propos des 10 millions...

Pour les demandes :

- 2) “au Conseil d’Etat” est rajouté après “demande” (ligne 1). Il est à noter que le mot “bilan” dérange.

Une fois modifiée, la résolution est adoptée à l’unanimité.

10) Présentation et discussion sur le contre-projet du Conseil d’Etat sur l’évaluation :

C CRETTON prend la parole :

L’initiative déposée en 2001 demande le retour des notes dès le CYP2 pour toutes les formes d’évaluation. Plusieurs forums ont été mis sur pied afin d’aboutir à un contre-projet sous forme d’une modification de la loi scolaire actuelle. L’initiative et le contre-projet vont aller devant le Grand Conseil. Si l’initiative est acceptée à ce stade, le contre-projet passe à la trappe.

Contenu du contre-projet :

- La référence en évaluation est le plan d’étude.
- Nécessité de faire la différence entre les diverses formes d’évaluations.
- On accepte de mettre des notes au CYT pour les bilans

- On a conservé cinq positions.
- Le rôle des épreuves de références a été précisé.

Questions-réponses :

- ♥ Est-il prévu des épreuves de références cantonales pour le primaire?
 - C CRETTON souhaite qu'à l'avenir il y en ait, notamment en lecture.
- ♥ Y'aura-t-il également cinq positions pour le CYP1 ?
 - C CRETTON : oui, c'est dans le contre-projet.
- ♥ C DIND demande ce qui se passera en cas d'échec du contre-projet
 - C CRETTON répond que les services de l'Etat seraient appelés à retravailler, et qu'il y aurait de nouveau un énorme flou.

Y FROIDEVAUX dit que nous envisageons d'investir frs 5000.- dans la campagne en cas de vote. J-E RASTORFER souligne que les associations doivent également participer avec du militantisme. Il pense que la campagne devrait pouvoir débiter dès la rentrée d'août et considère que nous devrions discuter en assemblée non pas d'un montant de frs 5000.- mais de frs 10'000. La condition à l'investissement de cette somme serait que la SPV s'engage également à verser des fonds.

J DANIELOU répond par l'affirmative.

L'assemblée vote à l'unanimité l'engagement d'une somme de frs 10'000.-.

11) Premier bilan de l'opération "lecture : enjeux et défis" :

Le programme du 26 mai est mis à disposition.

L'assemblée s'exprime sur cette action :

- Tout le monde se sentait obligé de faire quelque chose, cela a stimulé les élèves, bonne expérience.
- Le classeur ne comptait pas beaucoup de nouveautés au niveau du primaire.
- Bonne expérience de travailler autrement, décloisonnement.
- Décision de reprendre ça dans le bâtiment.

Moyens d'enseignement de la lecture :

On se pose la question d'une diffusion adéquate de l'information, en outre, les moyens devraient être consultables.

C CRETTON explique la façon dont ces méthodes ont été choisies, et parle du peu de liberté dans le canton face aux moyens d'enseignement.

Pour ce qui est de la diffusion, chaque région a reçu un lot à consulter, il y aura un stand au forum de la lecture, et la HEP a mis sur pied des cours de formation.

Un accompagnement est conseillé pour la méthode Colo.

Questions réponses :

- ♥ Peut-on imaginer un collège dans lequel se côtoient plusieurs méthodes ?
 - Ce serait dommage pour la collaboration, mais oui.

- ♥ Le directeur peut-il nous obliger à prendre tous la même ?
 - Le choix devrait se faire en concertation avec les enseignants, toutefois, concernant la décision finale, le directeur reste le maître à bord de l'établissement.
- ♥ L'expérience montre qu'une méthode ne convient pas forcément à tous les élèves, dans ce cas, pourrait-on envisager d'en avoir plusieurs ?
 - Cette liberté est laissée.

Nous sommes informés que les Mots en Farandoles ont été remis au catalogue, mais F GRETILLAT précise que ce sont seulement les livres, pas les brochures.

- ♥ Les livres destinés au CYP2 vont-ils disparaître ?
 - Rien ne devrait disparaître.
- ♥ S BORLOZ remarque que la lettre adressée aux directeurs sous-entend que l'établissement doit choisir une seule méthode. Elle demande si ils ont reçu un complément d'information leur précisant le contraire.
 - C CRETTON répond que cela n'a pas encore été fait mais que c'est envisageable.
- ♥ Peut-on continuer avec l'ancienne méthode ?
 - Les enseignants doivent choisir dans le catalogue, mais peuvent garder l'ancienne.
- ♥ Comment allons nous recevoir ces méthodes alors que nous avons déjà rempli nos réquisitions ?
 - Les directeurs ont reçu les formulaires, ils devraient nous parvenir.

12) Actualité : point pas traité

13) Divers et propositions individuelles :

M JACQUET (AVMACT) nous transmet l'inquiétude des maîtresses ACT au niveau du CYP1. Elle rappelle les directives selon lesquelles une maîtresse d'ACT est obligatoire à partir de 18 élèves. Son comité demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir signaler tout manquement à cette règle.

J-E RASTORFER demande au comité de relire les résolutions votées les années précédentes et de faire un rapport sur ce qu'elles deviennent.

L VITTOZ (AVEPS) nous fait part des soucis qu'on peut se faire sur la formation des maîtres généralistes (très peu de crédits pour l'EPH à la HEP). Qu'en sera-t-il de la sécurité des élèves? Les heures d'animations baissent. Il se demande ce que vont faire les nouveaux brevetés face à cette réalité.

La séance est levée à 17h40, les participants sont invités à l'apéritif et à visiter la tour de Sauvabelin.

Alice CONOD, secrétaire